

# Le Fer Solidaire

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

## ***Les ultra-libéraux aux manettes de la SNCF !!!***

La nouvelle présidente de la SNCF est bien connue des cheminots.

En 95, elle faisait partie de l'équipe de Juppé (elle était secrétaire d'Etat aux transports), qui voulait la peau des régimes particuliers de retraite (comme celui des cheminots) et des fonctionnaires.

Sur ce passage, aujourd'hui, elle ne trouve qu'une chose à répondre : « il y a prescription » !

En 96, elle participe à la séparation entre l'exploitant et le propriétaire des infrastructures qui aboutira à la création de RFF qui aujourd'hui « pompe » la SNCF via les péages exorbitants qu'elle impose et ouvre la voie à la mise en concurrence.

Connue pour ses orientations libérales et pour ses sympathies à l'égard de l'UMP, elle n'a pas été nommée à la tête de la SNCF par hasard...

Après avoir activement participé à la casse du service public SNCF, elle vient avec un rêve en tête : privatiser la boîte !!!



### **La région de Dijon aussi a une sorte de Margaret Thatcher à sa tête !!!**

*Pas irréprochable dans son parcours lorsqu'elle était directrice de la communauté urbaine de Lyon sous Raymond Barre, et qu'elle a provoqué un scandale en liquidant bizarrement 21 millions de francs alors que les élus avaient autorisé 6 millions. Cette même personne ose aujourd'hui taper sur tout ce qui bouge et révoquer des agents sans preuves...*

# R E T R

## Aux attaques et mensonges

Un candidat à la présidentielle, le préféré de la droite libérale et des patrons, inscrit dans son programme l'alignement des régimes spéciaux sur celui du régime général.

Aussitôt, la Cour de Comptes (présidée par Ph.Seguin) l'appuie en demandant « l'égalité des régimes ».

Ces propos menaçants ne viennent pas par hasard, **ils préparent une nouvelle offensive générale sur les retraites pour 2008**, notamment l'augmentation progressive vers les 45 ans de cotisation. **Et ils savent que cela ne sera pas possible tant que subsistera le rempart des 37,5 ans des régimes spéciaux.**

### Ils mentent

Certes l'Etat contribue en partie aux retraites des cheminots, comme pour toutes les professions dont les effectifs baissent.

Sans ce geste de solidarité entre les métiers, comment les mineurs, dont le métier est en voie de disparition, pourraient-ils bénéficier d'une retraite ?

#### **Concernant le départ à 55 ans (et à 50 ans pour les agents de conduite) :**

Prenons en compte la triste réalité du privé ; s'il n'y a pas de retraité de 55 ans, il y a en revanche beaucoup de chômeurs. Les entreprises licencient facilement les salariés qui commencent à vieillir, dont l'ancienneté coûte trop aux yeux des patrons.

L'équité, ce serait un départ à 55 ans pour tous au lieu de développer le chômage, et à 50 ans pour les métiers pénibles et dangereux.

*Pourquoi ne disent-ils pas que les cotisations des cheminots pour la retraite s'élèvent à 36% du salaire au lieu des 25% dans le régime général ?*

#### **Concernant une pension à taux plein avec 37,5 ans de cotisation au lieu de 40 :**

Peu de cheminots partent en approchant ce taux plein, qui ne peut être acquis qu'en commençant à 17 ans 1/2, ce qui n'est pas possible. (puisque on a pas le droit de cotiser à la CP avant 18 ans).

Les indemnités et une partie des primes n'entrent pas dans le calcul de la pension, contrairement aux salariés du privé.

La pension est calculée sur 87,6% du salaire imposable, ce « manque à gagner », ils n'en parlent pas !!!

#### **Concernant le problème démographique :**

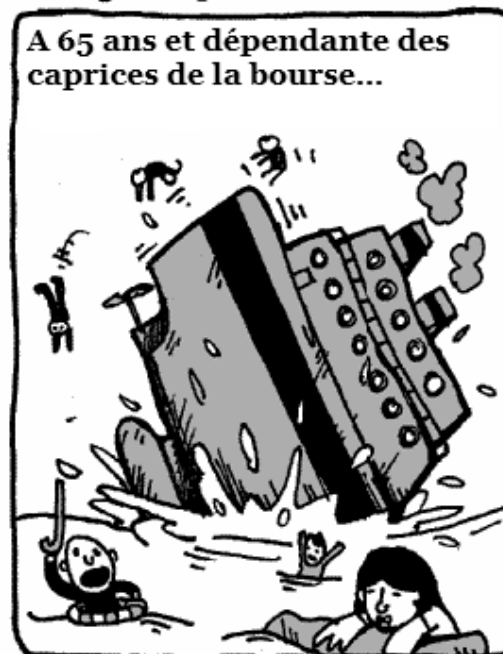
La droite et le patronat veulent faire travailler plus longtemps car l'espérance de vie s'allonge. (pas assez d'actifs pour payer trop de retraités). Que de mensonges...

Une société subissant un chômage de masse ne devrait pas faire travailler plus un salarié. Repousser l'âge de retraite c'est, soit licencier le travailleur âgé donc faire un chômeur de plus, soit le conserver et ne pas embaucher un jeune qui reste au chômage.

# A I T E S :

ges, SUD-Rail répond...

## Votre retraite, vous la voyez plutôt...



## Leur véritable objectif : baisser les retraites et instaurer un régime par capitalisation

Toutes les décisions du gouvernement et du patronat vont dans le même sens :

- Ne payer le taux plein que pour 42,5 ans (et bientôt 45) de cotisation alors que les salariés français cotisent en moyenne 37 ans.
- Calculer la pension sur le plus grand nombre d'année possibles, c'est-à-dire en y intégrant les mauvaises années.

Ceci pour diminuer la pension versée aux retraités et remettre en cause le système par répartition et ouvrir ainsi la porte à la retraite par capitalisation, aux profits des assureurs.

Pour cela,

- ⇒ Balladur en 1993 s'attaque seulement au privé.
- ⇒ Fillon en 2003 s'attaque aux fonctionnaires uniquement.
- ⇒ En 2007, Fillon et Sarkozy annoncent une remise en cause des régimes particuliers.

Une fois le rempart des 37,5 ans abattu, l'offensive pourra se poursuivre jusqu'aux 45 ans de cotisation pour une retraite à taux plein.

### Le saviez-vous ?

Lors des 20 dernières années, la part des salaires dans la richesse produite est passée de 70 à 60%.

Il suffirait de prendre 0,5% sur l'augmentation annuelle de la productivité pour payer les nouveaux retraités.

Les rapports officiels disent eux-mêmes qu'il suffirait d'augmenter les cotisations retraite de 0,37% par an pour conserver l'équilibre des caisses de retraite...

**Nous rappelons qu'il existe 3 médecines : de soin (pas concernée par la décision du Conseil d'Etat), du travail et d'aptitude.**

Ces dernières années, les dérives devenaient nombreuses.

En effet, l'indépendance des médecins vis-à-vis de la direction n'était pas évidente...

**Le nombre de réformes a explosé ces dernières années suite à une sélection tendancieuse, certains dossiers sont d'ailleurs en cours de procédures devant les tribunaux.**

Il semblerait que les coups de fil entre la direction et les médecins se développaient de plus en plus et que de véritables consignes leur étaient transmises.

En gros, la médecine d'aptitude peut aussi servir à éliminer des salariés encombrants !

Alors que ceux qui défendent le système condamné par le Conseil d'Etat (où les médecins doivent rendre des comptes à leurs supérieurs hiérarchiques -la direction SNCF-) aillent expliquer à tous les agents

frappés d'inaptitude ou réformés arbitrairement ces dernières années que ce système était bon !!!

**SUD-Rail se félicite encore une fois de la condamnation de la SNCF et de l'obligation de séparer médecine du travail et médecine d'aptitude.**

**Où en sommes-nous depuis la décision du Conseil d'Etat ?**

La situation est variable selon les régions et les établissements.

Certains médecins continuent d'appliquer illégalement l'arrêté d'aptitude, d'autres ne le font plus.

Si vous refusez de le passer, vous êtes renvoyés vers un autre médecin SNCF que celui qui vous fait passer la visite annuelle de santé.

**Enfin, en cas d'inaptitude prononcée à votre encontre, contactez de suite un représentant SUD-Rail car nous le rappelons la direction est dans la plus totale illégalité !**

## Les régulateurs des EALE fortement mobilisés !!!

Depuis le passage des agents EALE du matériel vers l'équipement, les problèmes de formation, de déroulement de carrière et de conditions de travail ne sont pas réglés.

Une pétition massive des régulateurs ainsi qu'une DCI a permis d'obtenir quelques mesurètes concernant le déroulement de carrière.

La CGT et la CFDT ont approuvé ce relevé de décisions et en sont restés là.  
Les régulateurs et SUD-Rail non !!!

Un préavis de grève a été déposé par SUD-Rail pour soutenir la volonté de lutte des agents. Cette grève, durant l'été, a été très suivie (100% de grévistes dans la moitié des régions, les autres à 70%).

La direction s'est donc engagée à rouvrir des négociations.  
Les régulateurs ont montré la voie à l'ensemble des agents de l'équipement...